

Etude technique préalable (APD) à la réalisation d'une aire naturelle de
Stationnement pour la plage de Piémanson (Plage d'Arles)

Cahier des charges



Plage de Piémanson l'été (installation de camping-cars, caravanes, véhicules sur la plage et contre les dunes)



Piémanson après l'été (épaves de caravanes)

Piémanson en Automne après une submersion marine

Contexte

La côte de la Camargue, siège d'une très forte dynamique sédimentaire naturelle sur tout son littoral (environ 70% du littoral en érosion), comporte dans la quasi totalité des zones en érosion, des équipements lourds. Ces ouvrages s'opposent au phénomène physique pour protéger des secteurs variés (habitations, milieux naturels, salins, plages touristiques...).

Les milieux dunaires subissent également une forte dégradation notamment par la fréquentation touristique illégale et anarchique et le manque d'apports naturels en sable. Ces formations remplissent plusieurs fonctions importantes pour la survie des milieux littoraux :

- rempart naturel contre la submersion marine
- réserve de sable alimentant la plage en cas de déficit ponctuel
- support d'une faune et d'une flore spécifiques et riches
- élément caractérisant le paysage.
-

Depuis 1985, le Parc naturel régional de Camargue mène des opérations de restaurations du cordon dunaire.

Or, la plage de Piémanson (ou plage d'Arles) est le siège depuis plus de trente ans d'une **fréquentation touristique non maîtrisée** (camping sauvage, circulation et stationnement de véhicules motorisés). Pour ordre d'idée, en août 2005, l'Arrondissement maritime de la DDE 13 comptabilisait 1955 caravanes, véhicules et tentes stationnant sur la plage. Tous ces véhicules arrivent par une route départementale unique qui débouche directement sur la plage. Des voies d'accès en arrière des dunes, côté est se sont également « dessinés » illégalement.

Cette situation dégrade des milieux littoraux fragiles :

- tassement de l'arrière plage,
- fragilisation du milieu dunaire par le stationnement des caravanes,
- véhicules et le piétinement et destruction directe des dunes par le passage répétés de véhicules tout terrain (4X4, quads),
- fragilisation de milieux aquatiques adjacents : grau de Piémanson, trou des Gabians, lagunes du domaine de la Palissade (propriété du conservatoire du Littoral).

En partenariat avec l'Arrondissement maritime de la DDE des Bouches-du-Rhône, les usagers et la commune, le Parc souhaite poursuivre et consolider les actions engagées les années précédentes sur la plage de Piémanson pour la préservation des milieux dunaires camarguais par la maîtrise de la fréquentation côtière. Parmi les aménagements envisagés, la création d'une aire naturelle de stationnement à l'entrée de la plage répondant aux divers besoins des visiteurs doit être techniquement étudiée.

Objectifs

- Maîtriser les usages et la fréquentation sur la frange littorale
- Définir un périmètre d'étude (hors DPM)
- Préserver et renforcer les cordons dunaires
- Permettre l'accueil des touristes et visiteurs en offrant une alternative à l'occupation actuelle.

L'étude portera sur l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson. Les aménagements proposés devront permettre de maîtriser et d'organiser la fréquentation, dans le respect des dispositions de la loi Littoral et de la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône, afin de préserver les milieux naturels et de garantir la

sécurité des usagers (suppression de la circulation et du stationnement des véhicules sur la plage).

Sur la base des études déjà réalisées, de la concertation engagée avec les différents acteurs du territoire concernés (arrondissement maritime de la DDE 13, associations d'usagers de la plage, commune, commerçants, conservatoire du littoral, Groupe Salins...etc.), des documents d'urbanisme (DTA des Bouches-du-Rhône notamment) et de la réglementation en vigueur, les propositions devront prendre en compte les besoins et attentes de chacun :

- accès à la plage des baigneurs
- espaces de stationnement à la journée (voitures, camping-cars, vélos, bus)
- accès à la plage des véhicules de secours et de police
- intégration paysagère de l'aménagement
- accès à la plage organisé des pêcheurs professionnels de tellines
- respect des propriétés du Conservatoire du Littoral
- préservation du rôle hydraulique du grau de Piémanson.
- équipements de service et sanitaires

Les aménagements nécessaires doivent comprendre au minimum des dispositifs de fermeture des accès sauvages vers la plage et une aire d'accueil de jour pour tous les véhicules. Une analyse des besoins qualitatifs des différentes catégories d'usager de la plage permettra de les compléter.

Définition des missions

La mission du bureau d'étude s'organisera en plusieurs étapes :

- Synthèse des études réalisées sur la plage de Piémanson
- Analyse des besoins des usagers en terme d'aménagement
- Propositions de différents scénarios d'aménagement
- Elaboration de l'avant-projet détaillé (APD) et du projet (PRO)
- Préparation des dossiers juridiques (loi sur l'eau, réglementation sur les zones humides...etc.) nécessaires à la réalisation des actions retenues.

Chaque phase fera l'objet d'une validation par un comité de pilotage technique composé notamment des représentants du Parc, des services de l'Etat concernés, des représentants de la commune d'Arles et des usagers.

I. Etude du contexte (Etat des lieux)

Une synthèse des études réalisées sur la plage de Piémanson et sur l'avancement de la démarche de réflexion sera réalisée sur les thèmes suivants :

- Géomorphologie,
- Socio économie,
- Aménagement (cf. DTA des Bouches-du-Rhône)
- Fréquentation : comptage existant, provenance des visiteurs, évolution.
- Eléments fonciers (DPM, propriétés du conservatoire du littoral, du Groupe Salins)

- Concertation : Solutions déjà envisagées, dynamique engagée en 2005 pour l'aménagement de la plage (visites de terrain autres expériences, rencontre du Parc avec les différents acteurs)

Un travail de synthèse ayant déjà été réalisé en 2001 par l'étude URBANIS (voir bibliographie), celui-ci devra essentiellement actualiser les données et événements intervenus depuis 2001.

II. Analyse des besoins et attentes des usagers et des acteurs locaux

Une première série de rencontres avec les usagers, acteurs locaux et services de l'Etat a permis de dégager les grandes attentes au regard des possibilités juridiques :

- Tout le monde s'accorde sur la nécessité de réaliser une aire de stationnement pour accueillir les visiteurs dès que l'accès sur plage sera définitivement barré aux véhicules
- Les représentants du conseil de Village de Salin de Giraud (commerçants et habitants) insistent sur la nécessité d'inscrire le projet dans le contexte de reconversion économique du village et donc de la diversification du tourisme en Camargue. Il est important que l'aménagement entraîne des retombées économiques pour le village.
- L'Arrondissement maritime de la DDE 13 (ex Service Maritime) souhaite à terme la libération du DPM et insiste sur la prise en compte des risques côtiers dans tout aménagement
- L'association Camargue Soleil souhaite pouvoir continuer à pratiquer le naturisme sur une zone réservée (pouvant être déplacée) sur la plage.
- Le Parc et l'arrondissement maritime souhaitent préserver la fonction hydraulique du Grau de Piémanson (côté est de la plage.)

Au vu des dernières concertations menées sur le sujet, les aménagements type aire d'accueil prévus doivent donc se situer à l'ouest, hors DPM, éventuellement sur une partie de la baisse de Quenin (étang de préconcentration des Salins), qui pourrait être rachetée pour cet usage.

Pour compléter ces données et proposer un aménagement adapté de l'accès à la plage de Piémanson, le bureau d'études devra, par la concertation, analyser en détail les besoins des usagers (accès, transport, stationnement, autres attentes).

La liste précise des usagers à enquêter sera définie par le comité de pilotage. Elle comprendra au moins les représentants suivants :

- Les usagers de la plages (association naturiste « Camargue Soleil »
- Pêcheurs professionnels de tellines)
- Habitants (Conseil de village, commerçants, mairie annexe)
- L'Office du tourisme de Salin-de-Giraud
- Groupe Salins
- Conservatoire du Littoral (proximité du domaine de la Palissade)
- Commune d'Arles
- Pompiers, surveillants de baignade du poste de secours
- Chasseurs pratiquant sur le site et en périphérie
- Sportifs éventuels utilisant le site
- Parc naturel régional de Camargue

La concertation doit permettre de définir précisément les différents types de fréquentation à la fois sur le lido et dans les secteurs utilisés pour accéder à la plage. Elle pourra se faire à travers des entretiens individuels et du comité de pilotage de l'étude (composé du PNR de Camargue, des services de l'Etat, de représentants de la commune et des usagers).

Devront notamment être prise en compte :

- Les accès à la plage des baigneurs
- Des espaces de stationnement à la journée (voitures, camping-cars, vélos, bus)
- Les accès à la plage des véhicules de secours et de police
- L'intégration paysagère de l'aménagement
- L'accès à la plage organisé des pêcheurs professionnels de tellines
- Le respect des propriétés du Conservatoire du Littoral
- La préservation du rôle hydraulique du grau de Piémanson
- La préservation et la mise en valeur des milieux dunaires
- Les équipements de service et sanitaires.

Contenu et support de communication sur aménagements

Ces enquêtes ont aussi pour objectif de définir les besoins en terme de communication, de signalétique concernant les travaux, le futur mode de gestion de la plage (contenu, type de support).

Cette étude précisera le mode de communication et son contenu à mettre à place pour informer et sensibiliser les usagers du site (panneaux, brochure, internet...).

II. Proposition de différents scénariis d'aménagement

A partir des données recueillies dans les phases I et II de l'étude, seront définis synthétiquement différentes possibilités d'aménagement pour l'accueil et la maîtrise de la fréquentation de la plage de Piémanson (dimensions de l'aire d'accueil, aménagements paysagers, aménagements des accès à la plage, nature des équipements...).

Les aménagements devront prendre en compte également les contraintes naturelles du site (submersion marine, valorisation paysagère).

Ces aménagements devront comprendre :

🕒 Accueil et maîtrise de la fréquentation

- Fermeture des accès sauvages à la plage (parallèlement et transversalement)
- Une aire d'accueil à la journée de tous les véhicules : revêtement, mobilier, plantations, bâtiments (sanitaires, accueil...), équipements techniques, traitement des lisières...(surface à déterminer mais approximativement égale à 2 hectares)
- La ou les accès à l'aire d'accueil
- Accès pédestre et cyclable à l'aire d'accueil et à la plage depuis Salin-de-Giraud
- L'accès à la plage pour les véhicules de police et de secours
- Mode de transport du matériel pour les sportifs et futurs exploitants éventuels de concessions

④ Protection des espaces sensibles

- Balisage du lido (signalisation des espaces sensibles)
- La reconstitution et la protection des dunes : passages protégés à travers les dunes pour rejoindre la plage, restauration dans les zones érodées.

④ Communication

- Signalétique sur l'ensemble du site

Une analyse comparative des avantages et inconvénients de chaque scénario, intégrant notamment la maîtrise foncière et les éléments juridiques, devra permettre au comité de pilotage de choisir à l'issue de cette phase l'aménagement le plus approprié.

III. Elaboration de l'avant-projet détaillé (APD) et du projet (PRO)

Suite à validation d'un scénario d'aménagement par le comité de pilotage, le bureau d'étude élaborera un avant-projet détaillé de l'aménagement (APD) et du projet (PRO) : pour chaque aménagement devront figurer les plans et détails techniques de la conception et une estimation budgétaire détaillée.

La réflexion devra également porter sur l'organisation de l'espace dans son ensemble pour une intégration des différents aménagements dans le site de Piémanson (voir liste des aménagements supra).

Le choix des équipements, du mobilier, du revêtement des sols et des essences végétales sera adapté au site : zone naturelle sableuse, et soumise à la submersion marine. Les aménagements devront parfaitement être intégrés dans le paysage.

IV. Préparation des dossiers juridiques

Après validation du projet, le bureau d'études procédera à la préparation des dossiers juridiques (loi sur l'eau, réglementation sur les zones humides...etc.) nécessaires à la réalisation des aménagements retenus.

Modalités d'exécution

- Délais : l'ensemble de l'étude ne devra pas excéder une durée de 6 mois à compter de la notification des subventions.
La période de lancement est souhaitée pour la fin premier trimestre 2006.
- Equipe : le bureau d'études précisera dans son offre l'équipe qu'il entend affecter à la mission, en particulier la qualification et l'expérience des intervenants
- Montant : Le bureau d'étude fournira un devis détaillé de sa prestation en fonction des étapes de la mission et du personnel mis à disposition.

- Methodologie : Dans son offre, le bureau d'études établira un mémoire technique dans lequel sera défini les phases d'exécution de l'étude, le déroulement de chacune d'elles depuis la synthèse jusqu'à la constitution des dossiers.
- Réunions : 5 réunions de validation avec le comité de pilotage de l'étude sont prévues, à l'issue de chaque étape :
 - Synthèse des données existantes
 - Analyse des besoins et attentes
 - Proposition de scénarii d'aménagement
 - Elaboration de l'avant-projet détaillé (APD) et du projet (PRO)
 - Dossiers juridiques et présentation finale de l'étude
- Rendu : l'étude prévoit les documents suivants
 - rapport intermédiaire en 5 exemplaires couleurs à fournir 2 semaines avant la présentation des premiers résultats, à mi-parcours (comprenant notamment la synthèse des données existantes et la synthèse des entretiens)
 - rapport final en 10 exemplaires couleurs. Il sera précédé d'un rapport minute en 5 exemplaires contenant les plans d'aménagement paysager, l'APD et le PRO avec croquis des aménagements et détails techniques de réalisation.
 - une version reproductible papier et une version numérique du rapport sous forme d'un CD-Rom.
- Support graphique : l'ensemble des cartographies sera réalisé sous format numérique, géoréférencé en Lambert II étendu, compatible avec le logiciel Géoconcept. Les fichiers numériques seront fournis au maître d'ouvrage en fin d'étude.
- Hiérarchisation des critères :
 1. méthodologie
 2. équipe
 3. références
 4. coût par poste

Documents disponibles

AGADIR – CEREGE, 2001 – Schéma d'aménagement concerté de la plage de Piémanson : mesures des effets potentiels induits par les aménagements dans la dynamique naturelle du littoral – 41 p.

Cabinet LAVAILL Conseil, 2003 - Définition d'une stratégie de tourisme durable (en vue d'une adhésion à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés). Parc naturel régional de Camargue

CETE / SMNLR, 2002 - Etude sur l'évolution du littoral sableux du golfe du Lion (de 1942 à 1998).

Parc naturel régional de Camargue, *Contrat de Delta : dossier préalable de candidature*, octobre 2002, 160p + annexes.

Parc naturel régional de Camargue, 2005 - Propositions d'aménagement et de valorisation
D'itinéraires de randonnées.

Sabatier, F, 2001 - Fonctionnement et dynamiques morpho-sédimentaires du littoral du delta du Rhône, Thèse, Université Aix-Marseille III, 272 p.

Samat O. ; Premiers résultats de la thèse « Risques et défense côtière sur le delta du Rhône ». 2004

SIAT, 1997 – « Réflexion sur la stratégie de l'aménagement touristique de la plage de Piémanson– Arles – Rapport de phase I » - PNR de Camargue

SIAT, 1997 – « Schémas d'aménagement touristique de la plage de Piémanson et de Salin-de-Giraud – Arles – Rapport final » - PNR de Camargue

SOGREAH – AQUASCOP, 1995 – Etude de l'évolution du littoral sableux de la camargue. PNR, 4 volumes.

Suarez, S., 1997 – Dynamiques sédimentaires actuelles et récentes de la frange littorale orientale du delta du Rhône, Thèse, Université de Provence, Aix-en-Provence, 282 pp.

Urbanis, 2001 – Plage de Piémanson – étude opérationnelle globale – DIREN PACA, 80 p. études de fréquentation

Préfecture des Bouches-du-Rhône - DTA des Bouches-du-Rhône, 2005.

Aucun document ne sera adressé avant le choix du prestataire.